



Connaître, évaluer, protéger

Direction d'évaluation des risques

Comité d'Experts Spécialisé « Nutrition Humaine »

Procès-verbal de la réunion des 10 et 11 octobre 2019

Considérant le décret n° 2012-745 du mai 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Conclusions qui fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.

Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet (www.anses.fr).

Jeudi 10 octobre 2019

Etaient présent(e)s pour les dossiers à l'ordre du jour de ce PV :

- Membres du Comité d'experts spécialisé
Frédéric Barreau, Catherine Bennetau-Pelissero, Clara Benzi-Schmid, Marie-Christine Boutron-Ruault (uniquement le matin), Amandine Divaret-Chauveau, Christine Feillet-Coudray, Amandine Gautier-Stein, Jacques Grober, Jean-François Huneau (uniquement l'après-midi), Blandine de Lauzon-Guillain, Corinne Malpuech Brugère, François Mariotti (Président), Christine Morand, Béatrice Morio-Liondore, Anne-Sophie Rousseau et Stéphane Walrand.
- Coordination scientifique de l'Anses

Etaient excusées, parmi les membres du collectif d'experts :

Charlotte Beaudart et Emmanuelle Kesse-Guyot.

Vendredi 11 octobre 2019

Etaient présent(e)s pour les dossiers à l'ordre du jour de ce PV :

- Membres du Comité d'experts spécialisé
Frédéric Barreau, Clara Benzi-Schmid, Amandine Divaret-Chauveau, Christine Feillet-Coudray, Amandine Gautier-Stein, Jacques Grober, Jean-François Huneau, Blandine de Lauzon-Guillain, Corinne Malpuech Brugère, François Mariotti (Président), Christine Morand, Anne-Sophie Rousseau et Stéphane Walrand.
- Coordination scientifique de l'Anses

Etaient excusées, parmi les membres du collectif d'experts :

Charlotte Beaudart, Catherine Bennetau-Pelissero, Marie-Christine Boutron-Ruault, Emmanuelle Kesse-Guyot et Béatrice Morio-Liondore.

Présidence

François Mariotti assure la présidence des deux séances.



Procès-verbal de la réunion du CES « Nutrition humaine » des 10 et 11 octobre 2019

1. ORDRE DU JOUR

L'expertise ayant fait l'objet d'un achèvement et d'une adoption des conclusions est la suivante :

- **2018-SA-0185** : Evaluation des justificatifs relatifs à une denrée alimentaire destinée à des fins médicales spéciales (DADFMS) pour répondre aux besoins nutritionnels particuliers des patients dialysés.

2. GESTION DES RISQUES DE CONFLITS D'INTERETS

Le résultat de l'analyse des liens d'intérêts déclarés au 16 septembre 2019 dans les DPI¹ et les dossiers ayant fait l'objet d'un achèvement et d'une adoption des conclusions, n'a pas fait apparaître de lien d'intérêt induisant un risque de conflit d'intérêt.

Le président demande aux membres du CES de signaler un éventuel lien non déclaré ou non identifié après examen des DPI. Les experts n'ont rien à ajouter concernant les saisines à l'ordre du jour de ce PV.

3. SYNTHESE DES DEBATS, DETAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

3.1. Validation des « synthèses et des conclusions » du CES des saisines suivantes

- **2018-SA-0185** : Evaluation des justificatifs relatifs à une DADFMS pour répondre aux besoins nutritionnels particuliers des patients dialysés.

Le président constate que le quorum² est atteint avec treize experts sur dix-huit experts ne présentant pas de risque de conflit d'intérêt.

Les rapports d'expertise relatifs à cette saisine ont fait l'objet d'une présentation par les rapporteurs lors de la réunion du CES du 4 juillet 2019.

La coordination présente une proposition de synthèse et conclusions du CES. Le document a été transmis à l'ensemble des experts du CES avant la séance et a fait l'objet de commentaires et de propositions de modifications. La coordination présente les parties concernées et procède à une relecture de chaque partie ; les modifications sont faites en séance.

Les principales modifications portent sur l'ajout d'une phrase expliquant que les faibles teneurs de glucides et lipides ne sont pas favorables à la prise en charge de la dénutrition puisqu'elles peuvent conduire à détourner une partie des acides aminés de la synthèse protéique vers la production d'énergie et à augmenter la synthèse de produits de catabolisme des acides aminés.

Le CES conclut que l'absence de données de simulation de l'impact d'une consommation de ce produit dans le contexte d'un régime alimentaire recommandé pour la population cible ne lui permet pas d'évaluer le risque de la consommation de ce produit pour cette population cible.

Le président propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente. Les experts adoptent à l'unanimité les conclusions de l'expertise relative à la saisine n° 2018-SA-0185.

¹ DPI : Déclaration Publique d'Intérêts

² Le quorum se calcule sur la base du nombre d'experts total pouvant siéger eu égard au risque de conflit d'intérêt.